

Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Commission Territoires

Réunion du 26 avril 2018

Synthèse des échanges

Participants :

M. ABIDI Raouf	Unsa
M. BARON Hervé	Pôle emploi
Mme BELIN Sophie	Medef
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
Mme GUICHARD Marie Odile	Agefiph
Mme JOUAN Gaëdic	Medef
Mme JUHASZ Chantal	Medef
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
Mme LEBRETON Elodie	Rectorat
Mme LELONG Marine	CCIR
M. LOUVEAU Brice	Carif Oref Normandie
Mme MARION Alexandra	Direccte
M. MICHEL Jean Luc	CFDT (Président de la commission)
M. PUREN Eric	FSU
Mme SAINTE MARIE Sylvie	ARML Normandie
M. SIMONA Philippe	CFDT
M. TREFLE Dominique	CFDT

Excusés

M. ANQUETIL Eric	FO
Mme BENARD Cristel	Medef
M. JAQUOT Dominique	FO
Mme LAUNOY Claudie	Région Normandie
M. TURPIN Serge	U2P

➤ **Ordre du jour :**

- Présentation et échanges sur la feuille de route de la commission
- Axes de travail et programmation 2018 de la commission

Contexte :

La feuille de route est encore à l'état de projet du fait des évolutions législatives et réglementaires à venir. Cette réforme va profondément impacter la formation professionnelle (financement, gouvernance...).

La feuille de route de cette commission évoluera donc fortement

Examen de la feuille de route :

Périmètre de la commission

Reprise du périmètre de l'ancienne commission territoire.

Point 1 : Participation à l'élaboration de la SCEOFP

Il est acté par la commission que la SCEOFP (stratégie coordonnée en matière d'emploi, orientation et formation professionnelle) devrait sans doute disparaître (annonce faite lors du CNEFOP mais sans confirmation à ce jour du ministère du travail).

L'évolution législative concernera aussi :

- Le Cnefop : Il devrait disparaître mais les Crefop seraient maintenus ; le Copanef et les Coparef, le FPSPP devraient disparaître, le Fongecif, les Opca, les Opacif également et seront remplacés par d'autres structures.
- la réforme du financement de l'apprentissage avec un prélèvement fait par l'URSSAF et après une redistribution dont les formes seront différentes.
- Une redéfinition du rôle des branches professionnelles
- Une évolution du système d'assurance-chômage

Point 2 : Amélioration de l'articulation et de l'adéquation entre les besoins des entreprises et des territoires, l'ensemble des publics bénéficiaires et l'offre et la qualité de la formation en lien avec la mise en œuvre du PIC

Le PIC sera un dossier prioritaire pour la commission territoire qui devra faire des propositions de travail sur ce thème. Il est précisé que le PIC va se décliner sur 2019-2022 avec une phase d'amorçage sur 2018.

Concernant la problématique du zonage retenu pour la commission territoire, M. Lagrange explique qu'un projet de Charte de l'Animation Territoriale est sur le point d'être finalisé et qui a pour but de fixer les modalités de coopération entre l'Etat et la Région en matière d'emploi et de formation.

Cette animation territoriale repose sur les 17 arrondissements de la Normandie avec pour chaque zone un animateur emploi-formation de la Région et un chargé de développement de l'emploi et des territoires (CDET).

Cette instance est co-présidée par le sous-préfet d'arrondissement (avec l'appui du Chargé du Développement et de l'Emploi des Territoires des UD Direccte) et l'animateur emploi-formation de la Région avec des thématiques clairement identifiées, elle permet :

- De mobiliser et d'articuler sur les territoires les acteurs et partenaires locaux pour anticiper et accompagner les mutations économiques,

- De faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs et demandeurs d'emploi en développant leurs compétences,
- De développer l'offre, l'adaptation et la qualité de la formation dans le respect des orientations de l'Etat et de la Région Normandie en fonction des besoins exprimés sur les territoires,
- D'identifier, d'anticiper et de partager les opportunités et les problématiques de chaque territoire en y apportant des réponses de proximité coordonnées, rapides et efficaces
- De déployer les politiques publiques au niveau de chaque territoire tout en garantissant la complémentarité et la cohérence de l'action de l'ensemble des acteurs territoriaux.

La composition de cette instance locale est la suivante :

- Les acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi...
- Les partenaires sociaux
- Les chambres consulaires
- Les collectivités territoriales
- ...
- Tout autre acteur dont la présence sera jugée utile

Des groupes de travail spécifiques pourront être créés sur chaque territoire mais uniquement avec les acteurs concernés par la problématique traitée.

Cette animation territoriale doit s'articuler avec le PIC et nécessite une grande coordination des acteurs des différents territoires. Cette charte devrait être signée en juin.

Le Carif-Oref de Normandie développera un site Internet dédié à l'Animation Territoriale, un groupe de travail (Région, Direccte, Pôle emploi et Carif-Oref) se réunira le 4 juin prochain afin d'en définir les contours.

Mme Marion (Direccte) et Mme Gallois (Conseil Régional) rappellent que le zonage défini est celui de l'arrondissement. Les zonages d'analyse et de mise en œuvre des actions peuvent, dans certains cas, être différents pour prendre en compte une réalité économique spécifique ou une thématique particulière.

M. Michel souhaite que la commission « Territoires » puisse travailler sur l'offre de formation par territoire sur des problématiques de places vacantes et de sourcing. Concernant les places vacantes, M. Baron souligne qu'il s'agit d'un nombre assez réduit de formation et que les secteurs concernés sont identifiés. Pour le problème de « remplissage », il convient d'avoir une réflexion sur la pédagogie éducative pour que les personnes puissent revenir dans un cursus de formation (exemple : école de production). A ce sujet la commission doit pouvoir observer les expérimentations sur les territoires.

M. Lebarbey ajoute que les travailleurs sociaux (si on les fait monter en compétences sur les questions de la formation professionnelle et de l'emploi) peuvent accompagner les publics les plus en difficulté vers la formation et vers les prescripteurs.

Points 3,4 et 5 : RAS

Point 7 : Réflexions et propositions autour de la gouvernance et du pilotage régional de France Compétences

M. Lagrange propose d'abandonner ce point car il n'est pas dans le projet de loi.

M. Michel propose de transmettre à la commission en juin le nouveau projet de feuille de route suite à la réforme qui arrive et la carte des arrondissements.

Prochaine réunion envisagée **le mercredi 4 juillet Après midi sur Caen (lieu à déterminer)**